



MONDE

ALLEMAGNE

Depuis le début de la pandémie, les assurances sociales accidents (Berufsgenossenschaften et Unfallkassen) ont reçu plus de 350 000 déclarations de Covid-19 lié au travail. Elles ont reconnu le caractère professionnel de la pathologie dans plus de 228 600 cas. Depuis le début de l'année 2022, les chiffres dépassent ceux de 2021.

BELGIQUE

Par arrêté royal publié le 9 août 2022, trois nouvelles maladies professionnelles sont ajoutées à la liste belge : le cancer de l'ovaire provoqué par l'amiante ; le mélanome uvéal causé par le rayonnement optique lors des opérations de soudage ; la sclérose systémique provoquée par l'inhalation de poussières renfermant de la silice cristalline. Lorsqu'une pathologie et ses critères d'exposition sont inscrits sur la liste nationale des maladies professionnelles, le lien de causalité entre la maladie et l'exposition professionnelle est considéré comme démontré. Ainsi, la victime ne doit pas en apporter la preuve. Les victimes de chacune de ces trois nouvelles maladies professionnelles inscrites sur la liste peuvent introduire une demande d'indemnisation depuis le 19 août.

SUÈDE

Selon le nouveau rapport statistique d'Afa Försäkring, plus de 15 000 accidents de trajet se sont produits en 2019 et 2020, principalement dus à des chutes à pied ou des accidents de vélo. Le risque d'accident par chute augmente avec l'âge. Il est de 2,1 pour 1000 actifs en ce qui concerne les femmes âgées de 55 à 64 ans et de 1,5 pour les hommes du même âge. En termes d'accident de vélo, la tendance est identique pour ces mêmes populations avec respectivement 1,4 et 1,2 pour 1000.

ÉVÈNEMENT

Un catalogue pour apprendre et se former

LA FORMATION constitue l'un des piliers de la prévention des risques professionnels. Et l'un des principaux métiers de l'INRS. Tous les ans, à la rentrée, la parution du *Catalogue des formations* permet à l'institut de présenter l'ensemble des stages qui seront organisés au cours de l'année à venir. À chaque édition, des nouveautés apparaissent et, en 2023, il s'agit notamment du stage intitulé « Identifier les étapes clés d'une démarche de prévention des risques liés aux machines ».

Proposé aux préventeurs exerçant en entreprise ou en service de prévention et de santé au travail, il porte, comme son nom l'indique, sur le thème de la prévention des risques liés aux machines et aux équipements de travail. « Nous avons créé cette formation à l'issue d'échanges entre la DGT (NDLR: direction générale du travail) et l'INRS, précise Gérard Moutche, chef du département formation de l'INRS, en tenant compte des besoins exprimés par des acteurs de la santé-sécurité au travail, des préventeurs, des services de prévention et de santé au travail. »

Dans le cadre du déploiement de la nouvelle démarche Prap 2S (prévention des risques liés à l'activité physique dans le secteur sanitaire et médico-social), l'INRS complète également les formations certifiantes des formateurs de formateurs avec l'offre « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs Prap 2S ». Autre nouveauté : la mise en place d'épreuves pour certifier les formateurs qui souhaitent intervenir auprès de salariés dans le cadre de l'habilitation « Prévention des risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages de pied et des échafaudages roulants ».

Un public de formateurs

« Nous constatons aussi des demandes régulières sur des thèmes comme les risques psychosociaux et les troubles musculo-squelettiques, explique le chef du département formation de l'INRS, ainsi que des demandes qui portent sur les fondamentaux de la prévention, comment suivre et animer une démarche de prévention, avec quelles méthodes, quels outils. » Les stages que propose l'INRS s'adressent à différents publics : les formateurs d'organismes de formation et d'entreprises, en



© Fabrice Dimier pour l'INRS/2019

tant que relais ; les services de prévention et de santé au travail ; les préventeurs en entreprise ; les responsables des ressources humaines et les dirigeants ; et plus largement, les salariés du régime général de la Sécurité sociale. 1800 à 2000 personnes chaque année suivent une formation en présentiel.

« Le public de formateurs est le plus captif, déclare Gérard Moutche. En effet, pour pouvoir former à certains dispositifs maîtrisés par l'INRS et l'Assurance maladie-risques professionnels, et soumis à habilitation, tels que le sauveteur secouriste du travail, la prévention des risques liés à l'activité physique, le certificat d'aptitude au travail en espaces confinés (Catec), etc., il est nécessaire que le formateur soit formé et certifié. Ce système permet d'assurer aux acheteurs de la formation un niveau de qualité adapté aux enjeux de formation en santé et sécurité au travail. »

Certaines formations sont dispensées en présentiel, c'est-à-dire en face à face, d'autres en distanciel, en adaptant la modalité à la fois au public et au thème. Deux autoformations conçues pour les salariés du régime général désirant acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail (« Acquérir les bases en prévention des risques professionnels » et « Acquérir les notions de base sur les produits chimiques ») sont également proposées en accès libre sur www.eformation-inrs.fr. ■ A. C.

Le Catalogue des Formations 2023 de l'INRS est disponible en accès libre sur www.inrs.fr.